

# Pensions 613 euros de moins pour les femmes



## L'écart salarial entre hommes et femmes perdure une fois que l'heure de la retraite a sonné.

**L**e SPF Pensions a compilé pour *Le Soir* les chiffres les plus récents des montants perçus à la retraite par les hommes et les femmes. Il en ressort que les différences entre les pensionnés des deux sexes sont particulièrement criantes. Il est ainsi de 612,90 euros brut par mois pour ceux et celles qui ont été salariés tout au long de leur carrière (voir l'infographie ci-contre). Cet écart défavorable aux femmes grimpe jusqu'à 907,62 euros mensuels pour des carrières ayant alterné travail

indépendant et emploi dans la fonction publique.

La première cause de cette différence flagrante entre la pension des femmes et celle des hommes, c'est l'écart salarial qui subsiste pour une même fonction : la différence de salaire horaire est encore de 7,6 % en Belgique. Or le montant de la pension est calculé sur le salaire. Ce qui explique également l'impact du « plafond de verre », soit la difficulté pour les femmes d'accéder aux fonctions les plus éle-

vées et les mieux rémunérées, sur une pension moindre.

Le temps partiel, qui concerne actuellement près d'une femme sur deux mais à peine un homme sur dix est une autre cause majeure de l'écart entre les retraites perçues par les hommes et les femmes.

Par ailleurs, les femmes recourent davantage que les hommes aux formules telles que les interruptions de carrière et congés thématiques, qui, pour certains, peuvent avoir une influence sur le calcul de la

# Pensions : des inégalités criantes

- ▶ Le Service public fédéral des pensions a compilé pour nous les chiffres les plus récents de pensions des hommes et des femmes.
- ▶ Les différences se comptent en centaines d'euros.
- ▶ Et évoluent peu.
- ▶ Les inégalités dans la carrière se reflètent dans la pension.

**E**n Belgique, les hommes et les femmes ne sont pas égaux devant la pension et la situation évolue peu. C'est ce qui ressort de manière criante des chiffres que le Service fédéral des pensions a compilés pour nous. Ces chiffres, qui ne prennent en compte que les pensions de retraite (à l'exclusion des pensions de survie), sont des montants bruts mensuels. Il s'agit des pensions légales, à l'exclusion donc des pensions complémentaires (deuxième et troisième piliers). Dernière précision : il s'agit des chiffres les plus récents, puisqu'ils concernent les personnes qui ont touché leur première pension au plus tard en 2016.

Les écarts, qu'on lira dans nos infographies, parlent d'eux-mêmes. Un homme qui a effectué toute sa carrière en tant que salarié touchera en moyenne 1.531 euros de pension. Une femme devra se contenter de... 918 euros. Dans tous les régimes mixtes, qui concernent les travailleurs qui ont effectué une partie de leur carrière sous un statut (indépendant, salarié ou fonctionnaire) et une autre partie sous un autre statut, il existe aussi des différences significatives en défaveur des femmes.

## Les indépendants : la grande injustice

Enfin, citons la situation la plus criante : les indépendants. Le montant moyen de la retraite est de 1.046 euros pour un homme qui a fait toute sa carrière comme indépendant. Et de 284 euros pour une femme... Ici, un élément réglementaire explique l'importance de la différence. Depuis 2003, les personnes qui aident leur conjoint

dans leur fonction d'indépendant, et qui le font quelques heures par jour, peuvent cotiser et recevoir une pension. Les premières personnes à bénéficier de ce statut commencent seulement à partir à la retraite.

Elles ont donc des carrières très courtes, ce qui explique le montant réduit de la pension. Et on aura compris que la plupart de ces personnes qui assistent leur conjoint dans leur profession d'indépendant sont des femmes, ce qui explique pareille différence de revenus. Le ministre des Indépendants, Denis Ducarme, se dit « interpellé » par ces chiffres, mais apporte un élément de relativisation concernant la pension des indépendants : « *Les personnes ayant une carrière "pure" d'indépendant concernent aujourd'hui moins de 15 % des demandes de pension.* » Le ministre ajoute que les pensions d'indépendants ont été rehaussées ces dernières années, et que les pensions minimales des indépendants et des salariés sont désormais identiques.

## Les temps partiels

Mais comment expliquer les différences dans les autres statuts, où ces éléments ne jouent pas ? La première raison, c'est l'écart salarial entre les hommes et les femmes, qui subsiste pour une même fonction. Selon le dernier rapport de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, la différence de salaire horaire est encore de 7,6 % en Belgique. Et comme les pensions sont calculées en proportion des salaires, l'écart salarial se reflète aussi dans les pensions. Évoquons aussi, au rang des inégali-

tés salariales, le « plafond de verre », qui empêche les femmes d'accéder aussi facilement que des hommes à des fonctions supérieures et mieux rémunérées.

Deuxième raison de cet écart : durant leur carrière, les femmes travaillent plus souvent que les hommes à temps partiel. Toujours selon les derniers chiffres disponibles, 46,2 % des femmes travaillent aujourd'hui à temps partiel, contre seulement 10,3 % des hommes. « *Les secteurs qui recourent aux temps partiels sont très féminisés, en plus d'être ceux qui payent le moins bien* », explique Anne Léonard, secrétaire nationale à la CSC. Enfin, les femmes font également davantage appel que les hommes aux formules telles que les interruptions de carrière et congés thématiques, qui, pour certains, peuvent avoir une influence sur le calcul de la pension. « *Car ce sont les femmes qui, au sein du ménage, assument les tâches les plus importantes en matière d'éducation* », poursuit Anne Léonard. Conclusion : « *Beaucoup de femmes n'arrivent pas à une carrière complète de 45 ans. On estime qu'en Belgique, 75 % des femmes ont une carrière incomplète.* »

## Le statut de fonctionnaire plus égalitaire

On notera que le statut où la différence entre hommes et femmes est la moins élevée, c'est le statut de fonctionnaire. En 2016, un homme fonctionnaire partait avec 2.677 euros. Et une femme percevait 2.414 euros.

Ce qui fait quand même 263 euros en moins tous les mois. Cette inégalité moindre est liée au statut. « *Les fonction-*

naires évoluent principalement dans l'enseignement (80 %), indique Jean Hindriks, professeur à l'Economics School of Louvain (UCL). Et dans ces secteurs, les écarts de salaire entre hommes et femmes sont minimes. Ensuite, les emplois d'enseignant sont principalement à temps plein, et les temps partiels sont assimilés à des temps pleins pour le calcul

de la pension. »

Côté politique, la grille d'analyse de ces écarts entre hommes et femmes est la même que celle de nos experts. « Une pension est toujours le résultat de la carrière professionnelle accomplie, indique-t-on au cabinet du ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine. S'il existe un écart entre la pension moyenne des

hommes et celle des femmes, cet écart est la conséquence directe de différences au niveau de la carrière. »

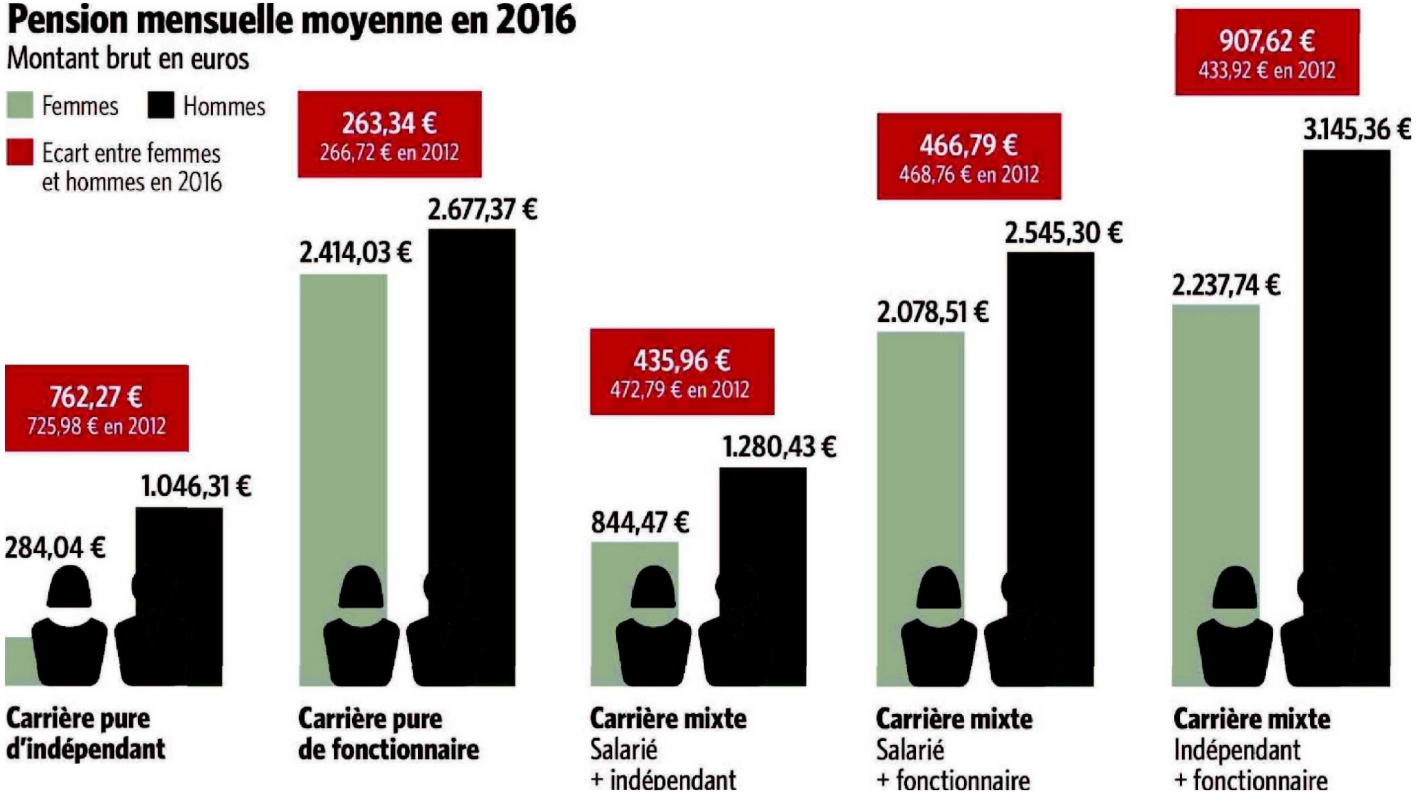
Pour le ministre, la lutte contre les inégalités ne se conçoit donc pas au niveau des pensions, mais au niveau des carrières. Et manifestement, il reste du chemin à parcourir. ■

**BERNARD DEMONTY**  
**PASCAL LORENT**

## Pension mensuelle moyenne en 2016

Montant brut en euros

■ Femmes ■ Hommes  
■ Ecart entre femmes et hommes en 2016



### FONCTION PUBLIQUE

#### La pension des fonctionnaires beaucoup plus confortable

Les données compilées pour *Le Soir* par le Service fédéral des pensions chiffrent également de manière précise une différence de traitement connue : la pension des fonctionnaires est beaucoup plus élevée que celle des salariés.

En 2016, un fonctionnaire bénéficiait d'une pension moyenne de 2.677 euros. Un salarié doit se contenter de 1.531 euros. Une femme évoluant dans

le secteur public aura droit, en moyenne à 2.414 euros. Une salariée

se contente de 918 euros ! Mais pourquoi une telle différence ? « Parce que la pension des fonctionnaires est calculée sur les cinq dernières années de carrière, soit celles où le traitement est en principe le plus élevé, dit Jean Hindriks, professeur à l'Economics School of Louvain. Pour les salariés en revanche, le calcul est effectué sur l'ensemble de la carrière, soit également les premières années, où les salaires sont plus bas. »

Les fonctionnaires sont également plus avantagés concernant les pé-

riodes qui sont assimilées à des années de carrière, comme les crédits-temps et les départs anticipés. Précisons aussi qu'il ne s'agit ici que de la pension légale. Un nombre important de salariés du secteur privé bénéficie, contrairement d'ailleurs aux fonctionnaires, d'une pension complémentaire.

L'existence de ce système de pension complémentaire est d'ailleurs l'un des éléments qui a motivé l'octroi d'une pension légale moindre aux salariés. Il y a aussi des explications historiques : lorsque la Belgique a été créée, le statut de fonctionnaire a été particu-

lièrement soigné, afin de donner prestige et attractivité à la fonction. Les différences de niveaux de pension entre fonctionnaires et salariés sont l'un des grands sujets tabous des réformes des pensions.

Le gouvernement actuel souhaite d'ailleurs une « harmonisation », mais on aura compris que les syndicats des fonctionnaires conçoivent celles-ci à la hausse et non à la baisse...

B.DY

---